



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Administration labellisée diversité et égalité

Chef de section « formation des personnels »

Direction : Direction de l'administration pénitentiaire

Affectation : Service de l'administration / Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales (SDRHRS) / Bureau du recrutement et de la formation des personnels (RH1)

Statut : Agents de catégorie A / Contractuel de niveau équivalent

Date de publication : 31/03/2023

Date de fin de publication : 11/05/2023

N° de poste :

Informations générales

Corps / Grade :	Attaché d'administration, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, contractuel de niveau équivalent	
Domaine fonctionnel RMFP :		
Emploi-référence RMFP :		
Groupe IFSE :	3	NBI :
Poste vacant <input type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input checked="" type="checkbox"/>		
Durée d'affectation attendue sur le poste :	3 ans	

Localisation administrative et géographique

Bâtiment Millénaire 3 - 35 rue de la gare - 75019 Paris

Description du poste

Vos activités principales

Le chef de la section formation participe au travail de conception, d'expertise, de pilotage et d'évaluation du dispositif de formation et de qualifications des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; à ce titre, ce cadre sera amené à participer :

- . à la mise en œuvre des nouveaux outils et principes de la formation professionnelle tout au long de la vie,
- . à la définition des objectifs de formation, à l'élaboration au plan national de formation, et du bilan national de formation,
- . à la rénovation des formations statutaires des filières administrative et technique, et à leur évaluation,
- . à l'animation et à la coordination des acteurs de formation et du dispositif de formation continue,
- . à la conduite des travaux concernant la mise à jour des référentiels métiers en lien avec les bureaux des pratiques professionnelles concernés,
- . aux actions de valorisation de la formation et des métiers pénitentiaires,
- . au suivi des statistiques portant sur la formation professionnelle, notamment celles de la Fonction publique.

Il encadre une section composée de 5 agents.

Il peut être amené à représenter le bureau dans diverses réunions et groupes de travail liés aux activités précitées.

Il assure enfin le traitement des différentes commandes émanant du gouvernement, des parlementaires, des agents, des citoyens ou des organisations professionnelles ainsi que le suivi des dossiers contentieux.

Nombre d'agents à encadrer

1 A 2 B 1 C Sans objet

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Administration labellisée diversité et égalité

Poste soumis à une habilitation au Secret de la défense nationale

OUI

NON

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

Micro-ordinateur portable

Les activités du service

La sous-direction des ressources humaines et des relations sociales (SDRHRS) de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique RH des 42 000 agents de l'administration pénitentiaire qui représentent près de la moitié des effectifs du ministère de la justice.

Composée de 130 agents répartis autour de 5 bureaux, d'une mission et d'un pôle transverse, la SDRHRS conçoit et met en œuvre les statuts particuliers dont dépend l'essentiel des agents de l'administration pénitentiaire.

Avec l'appui des 9 directions interrégionales (DI), d'une mission outre-mer, de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) et du service national du renseignement pénitentiaire (SNRP) dont elle assure la coordination, la SDRHRS propose et pilote les dispositifs de recrutement, de gestion des statuts et des carrières, de rémunération et de discipline des agents répartis sur l'ensemble des territoires métropolitain et ultramarin.

Elle pilote également le dispositif national de formation en relation étroite avec l'école nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP).

La SDRHRS a en charge le dialogue social de l'administration pénitentiaire.

Pour assurer ses missions, la SDRHRS élabore et suit les crédits de personnel du programme budgétaire 107 doté annuellement de 2,7 milliards d'euros.

Le bureau du recrutement et de la formation des personnels (RH1) définit et met en œuvre la politique de recrutement et de formation de la direction de la DAP, en lien avec les bureaux de la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales et les bureaux métiers, l'ENAP et les services déconcentrés. A ce titre :

- il organise les concours de recrutement et les examens professionnels des personnels de l'administration pénitentiaire, sous réserve des compétences du secrétariat général relatives aux corps communs ;
- il participe à l'élaboration des référentiels professionnels de l'administration pénitentiaire et contribue à leur actualisation en liaison avec les bureaux chargés des pratiques professionnelles ;
- il définit la politique de formation initiale et continue, en contrôle la mise en œuvre par l'ENAP, les directions interrégionales et la mission des services pénitentiaires d'outre-mer.

Composition et effectifs du service :

Le bureau RH1 se compose de deux sections : la section de la formation et la section du recrutement auxquelles s'associe une chargée de mission qualité des procédures et maîtrise des risques.

Votre hiérarchie

La cheffe du bureau et son adjoint.

Vos interlocuteurs métiers

Bureaux métiers (SP1, 2 et 3 ; IP1 et 2)

Directions interrégionales des services pénitentiaires (DRHRS/URFQ)

Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)

Votre profil

Vos principales compétences à mettre en œuvre

Connaissances :	Savoir-faire :	
Droit de la fonction publique	Bonne maîtrise des outils informatiques	
	Animation de réseau et travail partenarial	
	Management d'équipe	
Savoir-être :		
qualités relationnelles, rédactionnelles		
Analyse, synthèse et esprit pratique		

Disponibilité		
---------------	--	--

Expériences professionnelles antérieures souhaitées

Offres de formation associées à votre prise de poste

Formation en management (primo-encadrants)

Perspectives d'évolution professionnelle

- Tout poste de chef de section en administration centrale
- Tout poste d'encadrement de niveau intermédiaire

Informations complémentaires

Organisation de travail : soumission à l'article 10 du décret n°2000-815

Restauration : restauration administrative disponible au sein du bâtiment

Accessibilité en transport / Parking : parking disponible au sein du bâtiment

Vos contacts pour déposer une candidature		La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature :		Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Sébastien GUILLEMET	01.70.22.81.82	

Vous voulez en savoir plus ?



<http://justice.gouv.fr>

<https://lajusticerecrute.fr/>



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Responsable national du partenariat associatif (F/H)

Direction : Direction de l'administration pénitentiaire / sous-direction de l'insertion et de la probation (SDIP)

Affectation : Département des politiques sociales et des partenariats (IP2)

Statut : agent titulaire de catégorie A

Date de publication : 31/03/2023

Date de fin de publication : 11/05/2023

Informations générales

Corps / Grade :	DPIP	
Domaine fonctionnel RMFP :	Justice	
Emploi-référence RMFP :	Responsable sectoriel	
Groupe IFSE :		NBI :
Poste vacant <input type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input checked="" type="checkbox"/>	Poste soumis à entretien préalable OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Durée d'affectation attendue sur le poste :	3 ans	

Localisation administrative et géographique

Direction de l'administration pénitentiaire / Millénaire 3 / 35 rue de la gare, 75019 PARIS

Description du poste

Vos activités principales

Placé sous l'autorité du chef de département, de son adjointe en charge de la section des activités et de la cheffe de pôle, le responsable élabore, met en œuvre et évalue la politique relative au partenariat associatif de l'administration pénitentiaire relevant du département des politiques sociales et partenariales.

A ce titre, dans le cadre de la conduite des politiques partenariales nationales de l'administration pénitentiaire, il:

- participe à l'élaboration de la politique nationale associative de l'administration pénitentiaire;
- pilote et renforce le partenariat associatif national, en lien avec les services compétents de l'Etat, afin de contribuer aux politiques menées sur les secteurs thématiques du département;
- assure le suivi des conventions liées, leur évaluation, actualisation et mise en œuvre ;
- anime et met en œuvre les dispositifs associatifs nationaux pour les personnes placées sous main de justice ;
- assure une veille sur la thématique du partenariat, développe une expertise vis-à-vis des associations et sécurise le cadre juridique comme financier des projets partenariaux;
- travaille en lien avec les référents du département, les autres bureaux de la DAP et du ministère de la justice, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires, notamment interministériels, sur les thématiques transversales pouvant toucher les sujets partenariaux ;
- soutient les services déconcentrés et anime le réseau des référents chargés des partenariats au sein des directions interrégionales des services pénitentiaires en leur apportant appui, expertise et conseils;
- anime les réunions et instances de pilotage mises en place autour des thématiques relevant de son champ d'activité ;
- évalue les politiques et les dispositifs menés, en lien avec les référents thématiques du département (ex : santé, culture, sport...) et avec celui chargé de la promotion et de l'évaluation des activités.

Nombre d'agents à encadrer

A B C Sans objet

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Poste soumis à une habilitation au Secret de la défense nationale OUI NON

Quelques déplacements sur le territoire national sont à prévoir

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

Dotation informatique classique. Possibilité de véhicule de service en cas de déplacement professionnel

Les activités du département des politiques sociales et des partenariats :**Au sein de la sous-direction de l'insertion et de la probation, le département des politiques sociales et des partenariats :**

- est chargé de garantir et d'organiser avec les autres départements ministériels ou encore les associations l'accès aux politiques sociales, de santé, d'insertion, d'enseignement, culturelles et sportives ainsi qu'aux droits civils, civiques et sociaux des personnes confiées à l'administration pénitentiaire ;
- pilote le partenariat national avec le secteur associatif. A ce titre, il élabore avec ces différents partenaires des conventions et en assure le suivi et l'évaluation ;
- contribue à la définition des politiques de prévention de la délinquance et à leur articulation avec les dispositifs de politique de la ville ;
- développe des dispositifs de lutte contre la pauvreté et d'accès aux droits sociaux ;
- assure le développement des activités ; il fixe notamment les orientations nationales des politiques culturelles et sportives et en assure l'évaluation ;
- organise, en collaboration avec le ministère chargé de la santé, la mise en œuvre des politiques sanitaires et de lutte contre la toxicomanie et les addictions pour les personnes confiées à l'administration pénitentiaire ;
- développe et contrôle la mise en œuvre des politiques de prévention du suicide en détention ;
- pilote la mise en œuvre du droit de vote et la consultation des personnes détenues ;
- définit les programmes d'actions visant au maintien des liens familiaux et de soutien à la parentalité ;
- définit les modalités de prise en charge des publics dits spécifiques en détention tels les mineurs, les femmes et les minorités de genre ;
- organise et fixe le cadre d'exercice de la pratique des cultes en détention dans le respect du principe de laïcité et participe à la prévention des dérives religieuses radicales et sectaires.

Composition et effectifs du service

24 agents.

Votre hiérarchie

N+1 : cheffe de pôle activités et partenariats

N+2 : adjointe au chef de département

N+3 : chef de département

Vos interlocuteurs métiers

Les départements et bureaux métiers et support de la DAP

Le réseau des référents interrégionaux en direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP)

Les services des autres ministères

Le réseau associatif

Votre profil

Vos principales compétences à mettre en œuvre

Connaissances	Savoir-faire	
Connaissance de l'administration pénitentiaire, du fonctionnement des établissements pénitentiaires et des SPIP	aptitude au portage de projet ainsi qu'à la mise en place, au suivi et à l'évaluation de partenariats	
Connaissance du fonctionnement des partenariats associatifs	Suivi juridique et budgétaire des conventions associatives	
	capacité d'animation de réseau partenarial	
Savoir-être		
intérêt pour les politiques sociales et d'insertion	forte réactivité	
capacité à s'intégrer dans une équipe, aptitude au travail partenarial et interministériel	qualité rédactionnelle et esprit de synthèse	
disponibilité		

Offres de formation associées à votre prise de poste

Possibilité d'accéder au plan national des formations

Perspectives d'évolution professionnelle


Ministère de la Justice, travail interministériel, politiques pénitentiaires ou sociales, etc.

Informations complémentaires

Organisation de travail : télétravail possible mais uniquement partiel

Restauration : restaurant administratif/caféteria

Accessibilité en transport / Parking : transports en commun et accès parking

Vos contacts pour déposer une candidature		La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature		Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Anne-Lise MAISONNEUVE Adjointe au chef du département des politiques sociales et des partenariats (IP2) Tel : 01 70 22 20 33  anne-lise.maisonneuve@justice.gouv.fr		
Charles BARBETTI Chef du département des politiques sociales et des partenariats (IP2) Tel : 01 70 22 93 08 charles.barbetti@justice.gouv.fr		

Vous voulez en savoir plus ?

<http://justice.gouv.fr>

<https://lajusticerecrute.fr/>



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



Chef du pôle de valorisation de l'information (H/F)

Direction : DAP

Affectation : SM/SP/SP1

Statut : catégorie A / contractuel

Date de publication : 31/03/2023

Date de fin de publication : 11/05/2023

N° de poste : DIR-AC/SD-xx

Informations générales

Corps / Grade :	Attaché d'administration / contractuel	
Domaine fonctionnel RMFP :		
Emploi-référence RMFP :		
Groupe IFSE :		NBI : X points
Poste vacant <input type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input checked="" type="checkbox"/>		
Durée d'affectation attendue sur le poste :	2 ans	

Localisation administrative et géographique

Direction de l'administration pénitentiaire
35 rue de la gare – 75019 PARIS (Millénaire 3 – Porte d'Aubervilliers)

Description du poste

Vos activités principales

Le pôle « valorisation de l'information » a pour vocation le recueil et l'exploitation des données statistiques et chiffrées des détentions.

A ce titre, il :

- procède au recueil, à la valorisation et à la diffusion des incidents relatifs aux personnes détenues, signalées par les services déconcentrés dans le cadre de la permanence nationale incident ainsi que via PRINCE (et RMI) et participe à la définition du périmètre des signalements en assurant l'expression des besoins métiers ;
- définit un schéma de valorisation des informations intéressant la sécurité pénitentiaire provenant des établissements, en lien avec le bureau de la donnée au sein de la SDEX, et au service des autres bureaux de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire ;
- fournit un appui direct à l'activité du bureau de la prévention des risques en proposant des solutions méthodologiques, statistiques et informatiques aux besoins exprimés par les autres pôles.

Sous l'autorité du chef de bureau, de son adjoint et du chef de la section de l'évaluation des publics, le chef du pôle **assure la gestion de l'ensemble de l'équipe et le suivi des missions du pôle dont il a la charge**, notamment :

- participe à la valorisation de l'information en sollicitant auprès des services déconcentrés les rapports pour les incidents les plus significatifs afin d'y apporter une analyse,
- participe à la rédaction des synthèses des notes d'ambiance de maisons centrales de manière hebdomadaire,
- assure des permanences nationales incidents (en journée),
- répond aux commandes institutionnelles,
- participe au déploiement de l'application PRINCE et son suivi



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le chef de pôle apporte son soutien et sa contribution à la réalisation des missions accomplies par les agents agissant sous son autorité.



Nombre d'agents à encadrer (3)

A 0 B 1 C 2 Sans objet

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Poste soumis à une habilitation au Secret de la défense nationale OUI NON

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

GENESIS, RESANA, PRINCE, EXCEL

Les activités du service

Le bureau de la prévention des risques fait partie des trois bureaux de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire. En charge du recueil, de l'exploitation et de la valorisation d'une quantité massive d'informations auprès des services déconcentrés, le bureau de la prévention des risques préconise un mode de résolution à un problème sécuritaire en s'appuyant sur une analyse des risques liés aux personnes détenues, et aux établissements et services.

A ce titre, le bureau de la prévention des risques :

- coordonne le recueil, l'exploitation, la diffusion et la conservation des données intéressant la sécurité des établissements et services pénitentiaires, en lien avec le service national du renseignement pénitentiaire ;
- assure, en lien avec le cabinet, le recueil quotidien, la diffusion et la conservation des incidents relatifs aux personnes placées sous-main de justice (assure les permanences nationales incident en jours et heures ouvrés) ;
- assure l'activation et le fonctionnement de la cellule de crise ;
- anime et coordonne la politique d'identification, de caractérisation et de suivi des risques individuels, notamment des personnes détenues au profil spécifique (risques violence, évasion ou influence négative) puis l'adaptation des mesures de sécurité qui sont appliquées à ces profils spécifiques tout au long de leur parcours de détention ainsi que les risques structurels intéressant la sécurité des établissements et services pénitentiaires ;
- décide de l'inscription, du maintien et de la radiation des personnes détenues aux registres individuels spécifiques, dont le répertoire des détenus particulièrement signalés, dans le but d'individualiser leur prise en charge ;
- définit, prescrit et coordonne la mise en œuvre des mesures de prévention des risques intéressant la sécurité des établissements et services pénitentiaires, notamment en matière immobilière et mobilière, ainsi qu'en matière d'équipement individuel des personnels, à l'exception des équipes de sécurité pénitentiaire ;
- conduit, en lien avec le bureau de la gestion des détentions et avec la sous-direction de l'insertion et de la probation, les dispositifs d'évaluation et de prévention des violences exercées au sein des établissements pénitentiaires.

Composition et effectifs du service

Ce bureau est composé de deux sections :

- Une section « **évaluation des publics** » constituée du pôle « valorisation de l'information » et du pôle « suivi des publics »,
- Une section « **protection des établissements et des services** » constituée du pôle « immobilier et évaluation des dispositifs de sûreté/sécurité » et du pôle « équipements et matériels de sécurité ».

Votre hiérarchie

Le pôle valorisation de l'information est placé sous l'autorité du chef de la section évaluation des publics, au sein du bureau de la prévention des risques.

Le bureau de la prévention des risques est dirigé par un chef de bureau et son adjoint.

Le bureau est sous l'autorité de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire et du chef de service métiers.

Vos interlocuteurs métiers

Le chef de pôle valorisation de l'information interagit quotidiennement avec l'ensemble des Bureaux de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire (SDSP), ainsi qu'avec le Bureau de la donnée (EX3) et le cabinet du Directeur.

Selon les priorités fixées au pôle, le chef de pôle peut être amené à intervenir dans les domaines transverses avec d'autres interlocuteurs.

Votre profil



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Connaissances	Savoir-faire
Bonne connaissance de la réglementation pénitentiaire	Sens du relationnel
Intérêt pour les domaines de la sécurité et de la détention	Sens de l'organisation
Maîtrise de l'outil informatique	Capacité réelle d'adaptation et d'initiative
Qualités rédactionnelles indispensables	Goût du travail en équipe
	Management
	Travailler dans l'urgence
Savoir-être	
Disponibilité et réactivité	
Autonomie	

Expériences professionnelles antérieures souhaitées

Une expérience professionnelle au sein d'un établissement pénitentiaire et/ou avec un aspect managérial serait appréciée.

Offres de formation associées à votre prise de poste

Des formations relatives aux logiciels et applicatifs spécifiques de l'AP pourront être proposées.

Perspectives d'évolution professionnelle

Informations complémentaires

Organisation de travail : horaires de journée, tenue de permanences nationales incident de journée (jusqu'à 19h), télétravail possible (1/semaine)

Restauration : possible sur place (restaurant administratif et tisaneries)

Accessibilité en transport / Parking : arrêt RER E Rosa Parks/possible parking véhicule et vélos.

Vos contacts pour déposer une candidature		La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature		Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Diane CHEVREAU - cheffe du bureau de la prévention des risques (SP1)	Tél. : 01.70.22.80.59 – diane.chevreau@justice.gouv.fr	
Patricia MARIANO – adjointe à la cheffe du bureau de la prévention des risques (SP1)	Tél. : 01.70.22.81.79 – patricia.mariano@justice.gouv.fr	
Julie LECAMUS – cheffe de la section « Evaluation des publics » (SP1)	Tel : 01.70.22.81.54 julie.lecamus@justice.gouv.fr	

Vous voulez en savoir plus ? <http://justice.gouv.fr>

<https://lajusticerecrute.fr/>

<https://allodiscrim.wethics.eu/app> (code : 2020)





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Chef de la section des évaluations (F/H)

Direction : Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Affectation : DAP/SM/SDIP/IP1

Statut : Titulaire

Date de publication : 31/03/2023

Date de fin de publication : 11/05/2023

Informations générales

Corps / Grade :	Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation		
Domaine fonctionnel RIME :			
Emploi-référence RIME :			
Groupe IFSE :		NBI :	
Poste vacant <input checked="" type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>			
Durée d'affectation attendue sur le poste :			

Localisation administrative et géographique

Direction de l'administration pénitentiaire / Millénaire 3
35, rue de la gare 75019 PARIS

Description du poste

Vos activités principales

Sous l'autorité du chef du département et de ses adjoints, le chef de la section des évaluations est responsable de la section des évaluations, également composée de deux personnels de catégorie A (attaché d'administration, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation) et d'un secrétaire administratif.

Il a la charge de l'animation et de la supervision de la section. Il participe à l'évaluation des politiques mises en œuvre en matière d'aménagement de peine, alternatives à l'incarcération et d'accompagnement à la sortie ainsi que des pratiques professionnelles.

Il apportera plus particulièrement son expertise dans les domaines suivants :

- Evaluation de l'application des dispositions de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ;
- Suivi et diffusion aux autres sections des statistiques concernant le département ;
- Analyse de l'évolution des statistiques et élaboration d'axes de travail à partir de l'analyse ;
- Suivi des projets immobiliers concernant le domaine de compétence du département en lien avec le référent immobilier ;
- Conception, diffusion et analyse des enquêtes réalisées auprès des services déconcentrés ;
- Suivi des questions budgétaires (loi de finance, budget des aménagements de peine, etc.) ;
- Analyse métier auprès du bureau chargé du budget de la DAP notamment sur la ventilation du budget auprès des services déconcentrés et sur l'analyse du suivi des consommations ;
- Participation à l'élaboration, au suivi et à la déclinaison des marchés publics relatifs au placement à l'extérieur ;
- Détermination des cibles, analyse de la performance des SPIP (conférence de performance, projet annuel de performance, etc.) et de leur efficience ;
- Analyse des compte-rendu des aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération des cours d'appel et élaboration de la synthèse ;
- Suivi administratif des dossiers du département et travail de coordination avec les autres sections ;
- Travail de recherche, veille juridique et syndicale et diffusion aux autres sections du département ;
- Coordination de réponses à des rapports et courriers divers ainsi qu'aux questions parlementaires ;
- Expertise et soutien technique aux services déconcentrés.

Il peut être amené à contribuer à l'ensemble des activités du département et travaille en transversalité avec les autres sections du département : la section des politiques de prise en charge et la section de la surveillance électronique.

Il sera enfin sollicité pour effectuer des interventions et représenter la direction de l'administration pénitentiaire dans son champ de compétence.

Nombre d'agents à encadrer

A B C Sans objet

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Poste soumis à une habilitation au Secret de la défense nationale OUI NON

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

Ordinateur portable

Les activités du service

Le Département des parcours de peine fait partie de la sous-direction de l'insertion et de la probation au sein de la direction de l'administration pénitentiaire.

Elle s'articule autour de deux départements – le Département du parcours des peines et le Département des politiques sociales et partenariales - afin d'assurer, sous une même autorité, une articulation constante entre les mesures, le partenariat et les pratiques professionnelles dans les SPIP.

Dans ce cadre, le département des parcours de peine :

- définit et évalue les modalités d'exécution par les services pénitentiaires des mesures judiciaires non-privatives de liberté, d'aménagement de peine et de probation, incluant la phase présententielle ;
- assure une mission d'appui et de conseil auprès des services déconcentrés pour favoriser le développement de ces mesures ;
- contribue à l'élaboration des normes relatives à ces mesures ;
- définit, en lien avec le département des politiques sociales et des partenariats, les orientations nationales pour les modalités de prise en charge des personnes placées sous-main de justice ;
- définit les doctrines et les référentiels de pratiques des personnels exerçant en service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- élabore les doctrines d'emploi, les référentiels de pratiques des personnels et les orientations nationales pour la gestion des mesures de surveillance électronique ;
- assure, en lien avec le bureau des systèmes d'information, une mission d'appui et de conseil aux services déconcentrés en matière de surveillance électronique, fixe et mobile, ainsi que le suivi central de l'exécution des mesures de surveillance électronique ;
- définit, en lien avec l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, les modalités d'exécution par les services pénitentiaires de la stratégie nationale du travail d'intérêt général ;
- dans son domaine de compétence, assure le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre par les services déconcentrés.

Le département est composé de 3 sections :

- La section des politiques de prise en charge
- La section « Surveillance électronique » qui intègre le pôle de supervision du Bracelet Anti Rapprochement
- La section « Evaluation » qui comprend dans son organigramme une cheffe de pôle, deux rédacteurs de catégorie A

Composition et effectifs du service

22 agents (directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation, magistrats, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, attachés d'administration, officiers pénitentiaires, surveillant pénitentiaire).

Votre hiérarchie

Le chef du département et son adjoint

Vos interlocuteurs métiers

Directions interrégionales des services pénitentiaires, autres sous-direction de la direction de l'administration pénitentiaire

Votre profil

Vos principales compétences à mettre en œuvre

Connaissances	Savoir-faire
Connaissances juridiques en procédure pénale et droit de l'application des peines	Capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles Capacités d'organisation et de suivi

Intérêt pour les politiques publiques Maîtrise des outils informatiques courants : Libre Office, Microsoft Office, Excel (création de tableaux, maîtrise des fonctions et des formules) Environnement professionnel : excellente connaissance des SPIP, très bonne connaissance des différents services impactés, bonnes connaissances des processus métiers appliqués en juridiction, excellente connaissance de ceux appliqués en SPIP.		Management: capacité à traduire des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels, sens de l'organisation et de la coordination.	
Savoir-être			
Capacité à s'inscrire dans une relation hiérarchique			
Travail en équipe			
Discrétion professionnelle			
Gout pour la communication			
Capacité d'initiative et réactivité			

Expériences professionnelles antérieures souhaitées

Informations complémentaires

Organisation de travail : du lundi au vendredi

Restauration : Restaurant administratif

Accessibilité en transport / Parking : Parking + accès RER, métro et Tram

Vos contacts pour déposer une candidature		La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature		Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Romain EMELINA Chef du département des parcours de peine	Romain.emelina@justice.gouv.fr	
Isabelle ROY Ajointe au chef du département	isabelle.roy@justice.gouv.fr	

Vous voulez en savoir plus ?



<http://justice.gouv.fr>

<https://lajusticerecrute.fr/>